



TERMES DE REFERENCE DE CONSULTANCE

Pour le renouvellement de l'Accord de Siège de WCS en RDC

Lieu d'exécution : Kinshasa

Période : 4 mois, de mai à septembre 2026

Début : immédiatement

À propos de la WCS

La Wildlife Conservation Society est une ONG internationale dont le siège se trouve au zoo du Bronx à New York. Elle s'emploie à sauver la faune et les espèces sauvages et à relever les défis mondiaux de conservation dans plus de 50 pays en Afrique, en Asie, en Amérique et dans les océans du monde. Le programme Afrique est le plus important des programmes de terrain de la WCS, avec environ 1.100 employés dans 12 programmes nationaux répartis dans quatre grandes régions (Afrique centrale et Golfe de Guinée, Soudano-Sahel, Afrique orientale et australe, et Madagascar et l'océan Indien occidental).

Notre mission est de sauver la faune et la flore sauvages dans le monde entier par la science, l'action de conservation, l'éducation et en incitant les gens à valoriser la nature.

Notre VISION est un monde où la faune et la flore sauvages prospèrent dans des terres et des mers saines, valorisées par des sociétés qui embrassent la diversité et l'intégrité de la vie sur terre et en tirent profit.

Notre BUT est de conserver les plus grands espaces sauvages du monde dans 16 régions prioritaires, qui abritent plus de 50 % de la biodiversité mondiale.

Nos VALEURS sont le respect, la responsabilité et la transparence, l'innovation, la diversité et l'inclusion, la collaboration et l'intégrité.

Objectifs de la consultation

Après avoir réunis les documents requis pour la constitution du dossier, le consultant devra constituer le dossier et le soumettre au Ministère des Affaires Etrangères en vue d'obtenir le ***Renouvellement de l'accord de siège de WCS/RDC pour une durée supérieure ou égale à 10 ans*** en vue de couvrir la période concernée par les différents contrats de Partenariat Public-Privé pour la gestion des aires protégées (PPP) et d'appui global à la conservation.

Dans la conduite des négociations, le consultant devra offrir au profit de WCS les bons offices : le langage et les pratiques diplomatiques pour un climat approprié dans le processus de renouvellement de l'accord de siège.

Qualifications

Le consultant à ce poste devra :

- Être de nationalité congolaise et jouir de ses droits civils ;
- Jouir d'une bonne réputation basée sur une haute probité morale ;
- Avoir une bonne connaissance de l'administration congolaise, en particulier l'organisation des ministères ;
- Avoir une expérience des négociations internationales, spécialement pour l'obtention ou le renouvellement des accords de siège pour les organisations Non Gouvernementales internationale ;
- Avoir une familiarité avec les procédures diplomatiques, en particulier entre Etat et Organisations Non-Gouvernementales internationales
- Avoir la maîtrise de fonctionnement des organisations Non-Gouvernementales internationales ;
- Avoir une grande capacité de synthèse des documents multiples et complexes.

Tâches du consultant pour l'accord de siège

- Rassembler tous les documents requis pour la constitution du dossier pour le renouvellement de l'accord de siège ;
- S'assurer de la conformité des documents aux attentes du Ministère et en tenir informer immédiatement la représentation nationale de WCS/RDC ;
- Faire le lien entre la Représentation nationale de WCS et le ministère des Affaires étrangères ;
- Faire le suivi et assurer l'avancement des dossiers relatifs au renouvellement de l'accord de siège dans les différentes administrations et ministères ;
- Répondre à tous les rendez-vous ou rencontres spontanées sollicitées par l'administration ;
- Négocier les avantages liés à l'accord de siège aux intérêts de WCS/RDC de manière à obtenir les conditions et privilèges qui favorisent la fluidité des opérations et des activités ;
- Prévenir et conseiller ou donner des orientations à la représentation sur l'attitude à tenir pendant cette période de négociation de renouvellement de l'accord de siège.

Conditions de recrutement

- Soumettre une offre de consultance détaillant les éléments techniques et financiers permettant de comprendre la manière dont il entend procéder.
- Être disponible sur toute la durée de la procédure de renouvellement de l'accord de siège, soit entre le 15 mai et 30 septembre 2026.
- S'engager à réaliser effectivement les tâches qui lui sont dévolues en vertu du contrat de consultance.

Résultats attendus

- Le progrès sans retard du dossier dans le parcours en vue du renouvellement de l'accord de siège,
- Constituer le dossier à soumettre au ministère des affaires étrangères pour le renouvellement de l'accord de siège ;
- Contribuer à la rédaction des rapports d'activités sous l'accord de siège en cours ;
- Une liaison effective entre WCS et l'administration ;
- L'avis favorable du ministère du plan pour le renouvellement de l'accord de siège ;
- Obtenir l'avis favorable du ministère de l'environnement/ICCN pour le renouvellement de l'accord de siège ;
- Un nouvel accord de siège entre WCS et l'Etat congolais pour une période supérieure ou égale à 10 ans prenant cours le 1er octobre 2026.

Conditions générales de soumission

Les conditions générales suivantes s'appliquent à toutes les propositions soumises en réponse à toute demande de proposition (RFP) émise par WCS.

- **Non contraignant :**

La sollicitation par WCS de propositions en réponse à une demande de propositions n'engage pas WCS à attribuer un contrat, et cette demande de propositions n'est pas une offre de conclure un contrat pour les services à fournir tels que décrits dans le présent document.

- **Matériel et coûts de la proposition :**

WCS n'est pas responsable des frais encourus pour la préparation, la soumission ou la négociation d'une réponse à sa demande de propositions ou encourus à toute autre fin ou raison en rapport avec la demande de propositions. Aucun matériel soumis avec cette demande de propositions ne sera renvoyé.

- **Confidentialité :**

Toutes les informations et tous les documents contenus dans une demande de propositions de WCS ou émis par WCS ou l'un de ses agents dans le cadre d'un processus de demande de propositions de WCS sont confidentiels et sont la propriété exclusive de WCS.

- **Modifications**

:

Comme condition d'attribution, WCS peut demander à tout proposant d'apporter des révisions, des ajouts ou des suppressions à sa proposition.

- **Sous-traitants** :

Après l'attribution du contrat, WCS n'aura aucune obligation, financière ou autre, envers un sous-traitant du bénéficiaire. Néanmoins, tout contrat de sous-traitance devra être soumis et compatible avec le contrat principal entre WCS et le bénéficiaire, et WCS pourra exiger que tout contrat de sous-traitance comprenne des termes et conditions spécifiques.

- **Droits réservés :**

WCS peut, à tout moment et à sa seule discrétion, sans préavis et sans être tenu responsable envers tout candidat ou toute autre partie pour les dépenses engagées dans la préparation des réponses aux présentes ou autrement, prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- Modifier ou retirer la présente consultation ;
- Accepter ou rejeter toutes les propositions reçues en réponse à cette demande de propositions ;
- Attribuer le contrat à un autre candidat que celui qui offre le taux le plus bas ;
- Demander des documents supplémentaires et une clarification ou une modification de toute proposition soumise ;
- Prolonger le délai de soumission de toutes les propositions après notification à tous les candidats potentiels ;
- Mettre fin aux négociations avec un candidat sélectionné et choisir un autre candidat ;
- Prendre les mesures que WCS juge appropriées si les négociations n'aboutissent pas à un accord signé dans un délai raisonnable ;
- Mettre fin ou modifier l'appel d'offres et le processus de sélection à tout moment et réémettre l'appel d'offres à toute personne que WCS juge appropriée.

Le candidat sélectionné devra signer un accord écrit avec WCS, généralement conforme aux conditions énoncées dans le présent document, qui prendra effet à la date à laquelle l'accord écrit sera signé par WCS et le candidat sélectionné.

La WCS se réserve le droit de ne pas donner suite à cette offre pour des raisons d'ordre interne.

La Direction.